



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Conseil communautaire du 23 février 2022

1. Introduction.....	p. 4
2. Présentation générale du contexte.....	p. 4
2.1. Le contexte économique international et national.....	p. 4
2.2. La Loi de Finances Initiale pour 2022 et son impact sur les CT.....	p. 5
3. Les orientations budgétaires du budget principal.....	p. 7
3.1. Les grands équilibres et la prospective à l’horizon 2026.....	p. 7
3.2. Les recettes de fonctionnement.....	p. 8
3.2.1. <i>La fiscalité directe</i>	p. 8
3.2.2. <i>Les produits des services</i>	p. 9
3.2.3. <i>Les autres recettes</i>	p. 10
3.3. Les dépenses de fonctionnement.....	p. 11
3.3.1. <i>Les nouveaux projets</i>	p. 11
3.3.2. <i>Les charges de personnel</i>	p. 11
3.3.3. <i>La mutualisation</i>	p.13
3.3.4. <i>L’impact de la loi ASAP sur les crèches de Neuville et Trainou</i>	p. 15
3.3.5. <i>Le budget affecté pour l’entretien de la voirie</i>	p. 17
3.3.6. <i>Les autres dépenses de fonctionnement</i>	p. 17
3.4. Les investissements.....	p.17
3.5. L’endettement.....	p.19
4. Les orientations budgétaires des budgets annexes.....	p.20
4.1. Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2.....	p.20
4.2. Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre.....	p.20
4.3. Le budget annexe Zone artisanale d’Aschères.....	p.21
4.4. Le budget annexe eau potable – gestion autonome.....	p.21
4.4.1. <i>Les tarifs</i>	p.21
4.4.2. <i>Les dépenses de personnel</i>	p.21
4.4.3. <i>Les autres dépenses de fonctionnement</i>	p.22
4.4.4. <i>L’investissement</i>	p.22
4.4.5. <i>L’endettement</i>	p.22
4.5. Le budget annexe eau DSP – gestion en DSP.....	p.23
4.5.1. <i>Les tarifs</i>	p.23
4.5.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	p.23
4.5.3. <i>L’investissement</i>	p.23
4.5.4. <i>L’endettement</i>	p.23
4.6. Le budget annexe assainissement collectif – gestion autonome.....	p.24
4.6.1. <i>Les tarifs</i>	p.24
4.6.2. <i>Les dépenses de personnel</i>	p.24
4.6.3. <i>Les autres dépenses de fonctionnement</i>	p.24
4.6.4. <i>L’investissement</i>	p.25
4.6.5. <i>L’endettement</i>	p.25
4.7. Le budget annexe assainissement collectif – gestion en DSP.....	p.26
4.7.1. <i>Les tarifs</i>	p.26
4.7.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	p.26

4.7.3.	<i>L'investissement</i>	p.26
4.7.4.	<i>L'endettement</i>	p.26
4.8.	Le budget SPANC	p.27
4.8.1.	<i>Les tarifs</i>	p.27
4.8.2.	<i>Les dépenses</i>	p.27

1. Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et pus (Art. L. 2312-1, L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations pour l'année à venir, les engagements pluriannuels et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération.

Le vote du budget de la CCF et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil communautaire du 6 avril 2022.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines et un travail plus fin des prévisions.

2. Présentation générale du contexte

2.1 Le contexte économique international et national

L'environnement international économique, financier et géopolitique a été particulièrement mis en difficulté depuis 2020 à cause de la crise sanitaire et restera très incertain en 2022. Néanmoins, en 2021, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive grâce aux plans de soutien et à l'arrivée des vaccins. Ce retour favorable devrait se poursuivre en 2022.

Les principaux indicateurs nationaux apparaissent ci-après. Les estimations sont celles de la loi de finances initiale 2022 :

Principaux indicateurs économiques (moyenne annuelle)	2020	2021	Prévision 2022
Taux de croissance du PIB	- 8 %	+ 6 % (rattrapage 2020)	+ 4 %
Taux d'inflation	+0,5%	+1.4%	+1.5 %
Déficit public (en % du PIB)	9.1 %	8.4 %	4.8 %
Dette publique (en % du PIB)	115 %	116 %	114 %

Les taux d'intérêts, très favorables jusqu'en 2021, ne peuvent que remonter dans le courant de l'année 2022, compte tenu de la reprise de l'inflation. Ainsi, la dette pèsera plus lourd dans les budgets.

Pour ce qui est des collectivités territoriales, leur situation reste saine. En revanche, l'inflation, très marquée dans le secteur du BTP (+6% en un an début 2022) risque de pénaliser assez lourdement les collectivités dans leurs investissements et leurs charges d'entretien des bâtiments et routes. De même pour le prix de l'énergie.

2.2 La Loi de Finances Initiale pour 2022 et son impact sur les CT

Dans le contexte des élections présidentielles à venir, la loi de finances initiale pour 2022 ne comporte pas de grande nouveauté.

Les différents points intéressant les finances locales sont les suivants :

- La **taxe d'aménagement** communale devrait maintenant obligatoirement être reversée à l'EPCI compte tenu de la charge des équipements publics relevant des compétences de ce dernier (article 109 de la LFI 2022).

Ceci est valable pour les permis de construire déposés à compter du 1/01/2022. La clé de partage entre la commune et l'EPCI doit faire l'objet d'une délibération concordante avant le 1/11/N-1 pour être appliquée l'année N (reste à faire pour la CCF).

- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** pour 2022 : +3.4 %

Chaque année, les valeurs locatives, servant de bases à la fiscalité locale foncière (foncier bâti et cotisation foncière des entreprises), sont revalorisées selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH). Pour 2022, cette revalorisation est particulièrement avantageuse pour les collectivités puisqu'elle sera de +3.4 % (référence mois de novembre). Cela permettra de contre-carrer l'inflation sur les matières premières.

- **Révision des valeurs locatives d'habitation**

La réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation devrait entrer en vigueur en 2026. La LFI 2022 mentionne que les propriétaires auront jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour transmettre à l'administration fiscale une déclaration indiquant notamment les éléments constitutifs et la valeur vénale de leur bien.

- **Fraction de TVA perçue par les collectivités**

Depuis 2021, l'Etat reverse aux EPCI et aux départements un produit de TVA nationale. Ceci permettait de compenser la suppression de la taxe d'habitation. La TVA perçue au niveau national ayant varié de + 5.5 % entre 2020 et 2021, cette augmentation sera également reprise dans le reversement de l'Etat aux collectivités concernées pour 2022. Cette hausse permettra de compenser la perte de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), estimée par la DGFIP à -4.7 % au niveau national entre 2021 et 2022.

- **Stabilité de la DGF**

La DGF versée aux collectivités reste stable à 26.8 Mds d'euros. Cependant, au sein de cette DGF, certaines dotations augmentent ; c'est le cas notamment de la DSR et DSU perçues par les communes (+190M €), de la dotation d'intercommunalité (30M €), de la DGF des collectivités territoriales d'Outre-Mer (+27M €) et de la dotation de soutien biodiversité (+10M €), au détriment d'autres dotations servant de variables d'ajustement. Ainsi, individuellement, si certaines collectivités voient en effet leurs dotations de l'Etat augmenter, d'autres subissent une baisse.

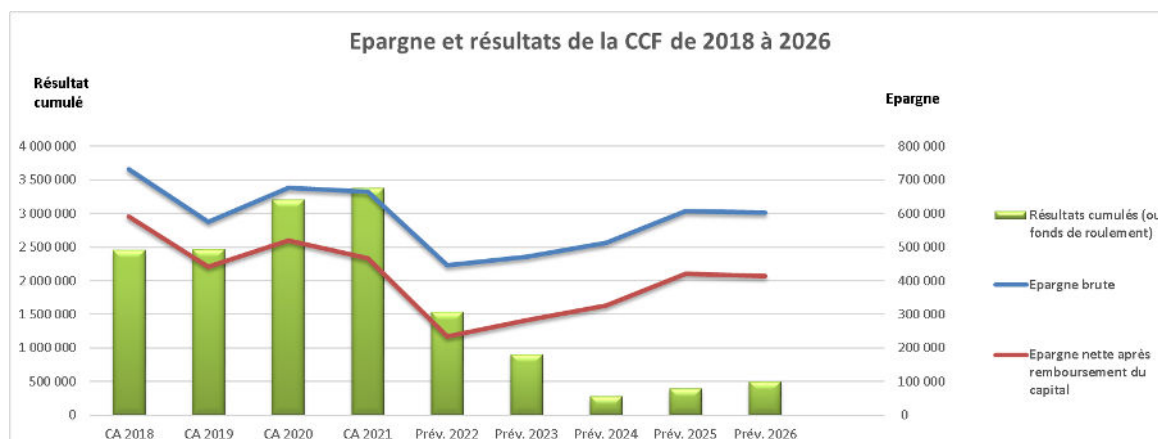
- **Augmentation des dotations d'investissement avec les CRTE**

Les crédits liés à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) sont maintenus à 1 046M €. Quant à la dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL), elle passe de 570 à 907 M €, en intégrant les crédits liés aux CRTE.

3. Les orientations budgétaires du budget principal

3.1 Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2026

Le graphique ci-dessous présente la prospective d'évolution de l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) et de l'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette), ainsi que les résultats cumulés (fonds de roulements).



Contrairement aux années précédentes, l'année 2021 a été marquée, pour la première fois, par un recul de la fiscalité locale dû au ralentissement de l'économie l'année précédente avec les confinements successifs. Cependant, cette baisse devrait être rattrapée en 2022. De plus, depuis septembre 2021, les haltes-garderies ont été transformées en crèches et la CCF a réservé des berceaux à la crèche privée Babilou pour répondre aux besoins des familles en mode de garde pour les enfants de 0 à 3 ans. Malgré ces deux éléments, l'épargne nette reste largement maintenue en 2021.

Comme le fait apparaître le graphique, l'épargne en 2022 baissera très fortement, puis remontera par la suite. En effet, l'année 2022 sera marquée par la ré-ouverture du centre Aquanova. De plus, plusieurs créations de postes sont en cours pour pallier à l'accroissement d'activité des services (services à la populations, opérations de travaux). Mais ce sont surtout les actions ponctuelles qui pèseront sur l'épargne en 2022, telles que des études et les actions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Enfin, la création d'un service « jeunesse » a été intégrée dans cette prospective à compter de 2024 ; l'opportunité d'une telle action devant être étudiée courant 2022.

A partir de 2022, puis les années suivantes, la CCF verra de nouvelles entrées fiscales grâce à l'implantation d'activités sur la zone Cosmétique Park, puis les zones en cours d'aménagement d'Aschères-le-Marché, Neuville-aux-Bois et Trainou, sans oublier les projets éoliens. Ce dynamisme économique, en plus de créer des emplois, permettra de retrouver des marges de manœuvre et par conséquent la réalisation des projets du mandat.

Avec une épargne nette d'environ 400K € par an à l'horizon 2026, la CCF devra veiller à continuer de renouveler son matériel, entretenir son patrimoine bâti et sa voirie, réaliser les travaux lui incombant pour l'eau pluviale.

La stratégie de la CCF s'inscrit dans une volonté de dynamiser le tissu économique de son territoire afin de créer des emplois et bénéficier d'un retour fiscal. Ce dynamisme sera la source de marges de manœuvre pour créer des services et équipements améliorant la qualité de vie et le cadre de vie des habitants.

3.2 Les recettes de fonctionnement

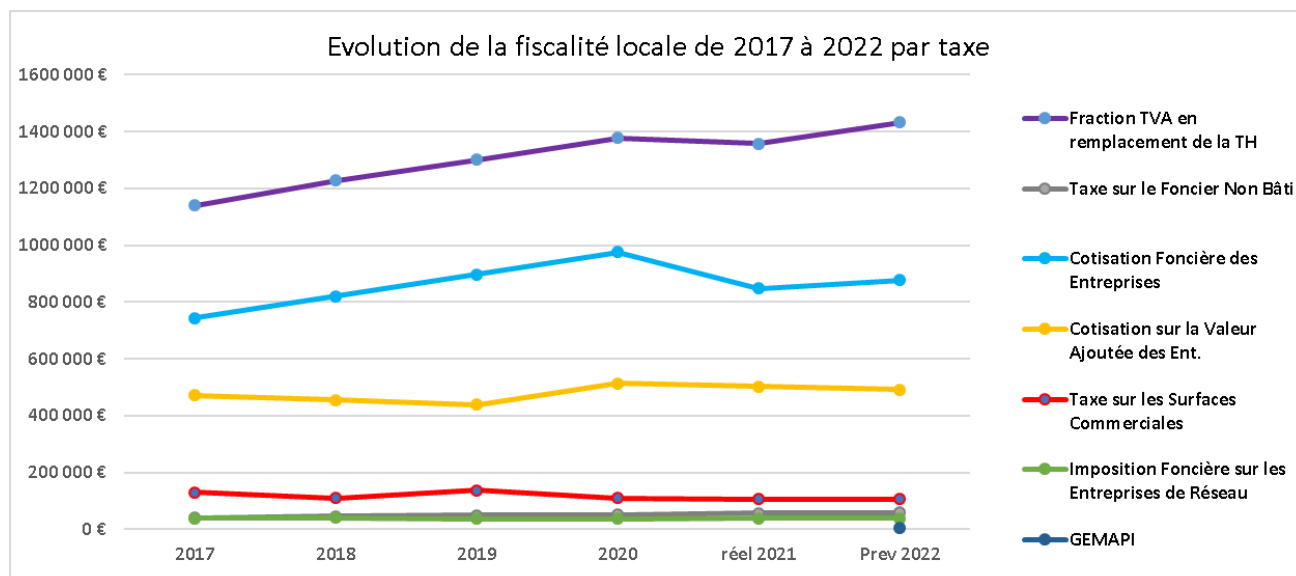
3.2.1 La fiscalité directe

Lors du vote des taux, il sera proposé de reconduire les taux existants de la façon suivante :

	Taux appliqué
Taxe sur le foncier non bâti	2.33 %
Taxe sur le foncier bâti	0.00 %
Cotisation Foncière des entreprises	20.01 %

Par ailleurs, 2022 sera la première année d'application de la **taxe GEMAPI**. Le montant imaginé lors de son instauration par le conseil communautaire était celui du reste à charge lié à la compétence GEMAPI en N-1 (dépenses – recettes liées aux attributions de compensations versées par les communes). Ainsi, pour 2022, il sera proposé de voter un montant attendu de taxe GEMAPI de 3 999€.

Le graphique ci-après montre l'évolution par taxe ces dernières années, ainsi que la prévision pour 2022 :



Comme évoqué plus haut, l'année 2021 a connu un ralentissement en matière de fiscalité compte tenu du ralentissement économique de l'année antérieure dû à la crise sanitaire, mais aussi à la fermeture d'une partie de l'activité de la société Trouillet sur la commune de Neuville-aux-Bois. De plus, cette année était marquée par des réformes fiscales avec une lourde ampleur, telles que la mise en application de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réduction pour moitié des impôts locaux des établissements industriels.

Ainsi, globalement, la fiscalité directe avec intégration des allocations compensatrices avait baissé de presque 4% entre 2020 et 2021.

Ce recul devrait être rattrapé en 2022, compte tenu des hausses conséquentes de la revalorisation des bases locatives (+3.4 %), de l'augmentation de la fraction de TVA nationale reversée par l'Etat (+5.5%), mais aussi du début du retour financier lié aux nouvelles activités sur Cosmétique Park.

3.2.2 Les produits des services

Les produits payés par les usagers sont liés aux services enfance, petite enfance et piscines.

Contrairement à l'année 2020, en 2021, les produits des services sont revenus à un niveau normal.

En 2022, les produits des services vont fortement augmenter avec la ré-ouverture d'Aquanova et le passage des halte-garderies en crèches. Ces recettes viendront en partie en compensation des dépenses liées.

Les années antérieures, la CCF avait l'habitude d'augmenter les tarifs des services chaque année selon l'inflation pour suivre l'évolution des dépenses. Pour ne pas déséquilibrer les finances de la CCF, il est proposé de suivre cette logique et d'augmenter ainsi les tarifs liés à l'enfance de 1.4%. A titre d'information, les principaux tarifs évolueraient de la façon suivante :

TARIFS ENFANCE	Tarifs 2019/20	Tarifs 2020/2021 (+1%)	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2022/2023 (+1,4%)
Périscolaire - Tarif plafond (goûter inclus)	3,00 €	3,03 €	3,03 €	3,07 €
Accueil de loisirs - journée avec repas -Tarif plafond	17,25 €	17,42 €	17,42 €	17,66 €

Pour les activités aquatiques, la logique pourrait être a minima la même, à savoir augmenter tous les tarifs de 1.4 %. Les principaux tarifs seraient alors les suivants :

TARIFS EQUIPEMENTS AQUATIQUES		tarifs 2021/22		tarifs 2022/23 (+1,4% avec arrondi)	
		Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF	Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF
Piscine été					
entrée à l'unité	enfant	2,50	4,10	2,60	4,20
	Adulte	3,50	4,80	3,60	4,90
Activités					
Activités	1 séance	8,70	9,80	8,80	9,90
	Annuel - 1 séance par semaine	194,00	263,00	197,00	266,00
	Annuel - 2 séances par semaine	253,00	303,00	256,00	307,00
Ecole de natation					
Ecole de natation	10 séances	76,00	85,00	77,00	86,00
	Stage 5 séances	38,00	42,00	39,00	43,00
	Annuel	214,00	255,00	217,00	258,00

Par ailleurs, il est proposé d'instaurer un tarif « famille » permettant d'accorder une réduction de 20 % à partir du 2^{ème} enfant inscrit à l'année à l'école de natation, ramenant le tarif à 174 € au lieu de 217 € pour le 2^{ème} enfant et suivants s'une même famille.

Enfin, compte tenu des travaux de réhabilitation réalisés à Aquanova et du tarif assez faible des activités du type « aquagym », il a été demandé un comparatif avec les équipements des territoires voisins. La synthèse de ce travail est la suivante :

	Tarifs habitants du territoire			Tarifs habitants HORS du territoire		
	tarif moyen	tarif le plus bas	Tarif le plus élevé	tarif moyen	tarif le plus bas	Tarif le plus élevé
entrée piscine enfant	2.32	1.90	3.00	2.57	1.90	4.10
entrée piscine adulte	3.63	3.30	3.50	3.90	3.30	5.10
séance Aquagym	8.08	7.30	10.00	9.47	9.10	12.00
Abonnement annuel aquagym	295.00	260.00	330.00	328.00	0.00	396.00

Il est proposé de ne pas augmenter davantage les tarifs des activités liées à l'apprentissage de la natation pour les enfants.

3.2.3 Les autres recettes

Selon la tendance des années précédentes, la prospective prévoit une augmentation de la DGF de 2% en 2022.

3.3 Les dépenses de fonctionnement

3.3.1 Les nouveaux projets

En plus des services et compétences assurés au fil de l'eau, il est prévu d'intégrer au budget 2022 les éléments suivants :

Nouveaux services/compétences	Coût 2022	Etat d'avancement	Commentaire
Achat de 5 berceaux Babilou	32 500 €	Contrat signé	Conventions d'un an de septembre à septembre
Projet culturel	12 000 €	Contrat signé	1 session de Fest'hiver
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	25 600 € de reste à charge	Contrat signé	Etude pré-opérationnelle pour 2022 ; à partir de 2023 : 49 000 € par an. Retour sur investissement important
Diagnostic des risques psycho-sociaux et élaboration d'un plan de prévention	10 560 €	Contrat signé	
Schéma directeur commercial	3 150 € de reste à charge	Cahier des charges pour la consultation en cours d'élaboration	
Etude mobilité	54 000 € de reste à charge		Montant à prévoir au budget, mais la réalité devrait être moindre

3.3.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 27.5% des dépenses réelles de fonctionnement tous budgets confondus et 31 % uniquement pour le budget de la CCF. Elles constituent ainsi un enjeu important. Leur évolution de ces dernières années est en lien avec les transferts de compétences suivants : service commun autorisations droits des sols, mises à disposition de service voirie, services eau et assainissement. Aussi, depuis 2017, la CCF a repris la gestion des équipements aquatiques en régie.

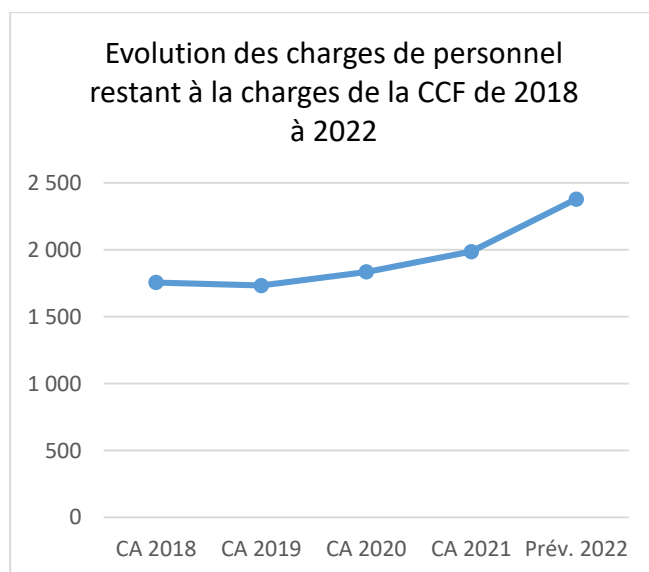
Des recrutements ont eu lieu en 2021 et vont se poursuivre en 2022 pour renforcer les services ayant connu une forte croissance d'activité. Ainsi, en 2022, il est prévu de recruter une responsable du cycle de l'eau, permettant ainsi de décharger le Directeur des Services Techniques pour que celui-ci se consacre davantage sur les opérations de travaux à venir et sur l'optimisation des bâtiments en terme énergétique, optimisation des coûts... Le recrutement d'un coordinateur (trice) enfance est également en cours pour permettre à la responsable des services à la population de se consacrer davantage sur les autres politiques dans son domaine.

Par ailleurs, le passage des halte-garderie en crèches, intervenu en septembre 2021, et la réouverture du centre Aquanova auront un fort impact en 2022.

Enfin, pour compenser la réforme du temps de travail avec notamment la suppression des congés d'ancienneté, une augmentation du régime indemnitaire des agents est à l'étude. Avec une hypothèse d'environ 10 K €.

Le tableau suivant montre l'évolution des charges de personnel restant à la charge du budget général de la CCF puisqu'il intègre aussi les recettes venant en compensation des dépenses :

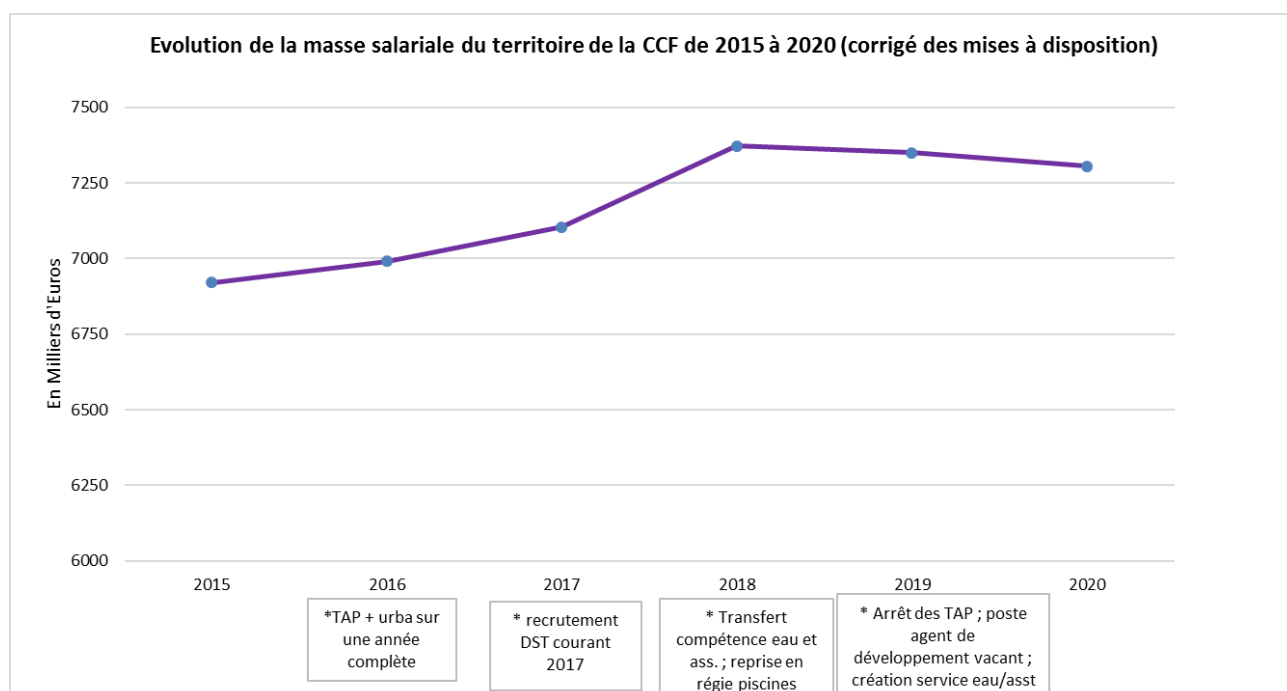
		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prév. 2022	
DEPENSES	D/ Charges de personnel	1 943	2 063	2 212	2 438	2 862	En 2019 : Réouverture du BAF sur une année complète ; création serv. eau et asst ; arrêt des TAP depuis sept 2018 En 2020 : reprise AL ASCHERES, agent de développement, DRH 50 %, renfort service compta, développement service eau et assainissement, fermeture AQUANOVA En 2021 : renfort serv tech, renfort RH, chargé de mission, agent de communication En 2022 : réouverture d'AQUANOVA, responsable eau/asst, coordinateur(trice) enfance, transformation des HG en crèche sur une année complète, réforme du temps de travail
	Evolution (%)	-100%	6%	7%	10%	17%	
RECETTES	R/ Personnel mis à disposition + service commun remboursés avec les AC	159	300	361	388	452	
	R/ Remboursement arrêts maladies / contrat aidés	29	30	17	63	32	
	Dépenses de personnel restant à la charge de la CCF	1 756	1 732	1 834	1 986	2 379	
	Evolution (%)	-100%	-1%	6%	8%	20%	



Si les charges de personnel de la CCF augmentent assez fortement au fil des années, celles au niveau du territoire ont pu être particulièrement contenues au regard des champs d'actions. En effet, de 2015 à 2020, les dépenses de personnel du territoire augmentent de seulement 1 % par an (avec une baisse sur les deux dernières années), correspondant à peine à l'évolution de carrière des agents. En parallèle, la population augmente en moyenne de 1.3 % par an et le territoire a créé un service commun autorisation du droit des sols, a géré les CNI, a recruté un Directeur des Services Technique (en lien avec le transfert des compétences voirie, eau et assainissement), a repris en régie la gestion des équipements aquatiques.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de personnel de 2015 à 2020, en différenciant les communes et la CCF.

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	2018	2019	2020	Evol. Moyenne annuelle
	* mise en place du service commun Urbanisme courant 2015	*TAP + urba sur une année complète	*recrutement DST courant 2017	* Transfert comp eau et ass ; reprise en régie piscines	* Arrêt des TAP ; poste agent de développement vacant ; création service eau/asst		
Communes	5397	5330	5354	5268	5249	5133	-0,98%
CCF	1450	1587	1676	2105	2102	2172	8,99%
SIAEP LES USAGES	74	74	75	0	0	0	-20,00%
TOTAL	6921	6991	7105	7373	7351	7305	1,11%
Evol. En %	4,42%	1,01%	1,63%	3,77%	-0,30%	-0,62%	



3.3.3 La mutualisation

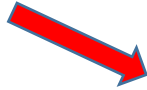
La CCF et ses communes membres mutualisent certains services et agents dans le but d'optimiser l'efficacité des services et de limiter les charges de personnel. Il est détaillé ci-après l'état des mutualisations existantes et leurs évolutions prévues.

Sigle :

- MADS : mise à disposition de service
- MADI : mise à disposition individuelle

➤ ASCENDANTE (des communes vers la Communauté de Communes)

- Voirie : MADS
- Piste de roller : MADS Loury
- Assainissement : MADS Aschères-le-Marché ; Saint-Lyé-la-Forêt ; Vennecy
- Bâtiment : réduction MADS à venir. Internalisation CCF
- Prestation restauration collective : Neuville-aux-Bois ; Rebréchien ; Trainou
- DRH avec Rebréchien



- Espace vert : arrêt en 2021 MADS Neuville

➤ DESCENDANTE (de la Communauté de Communes vers les communes)

- Service commun « Application du Droit des Sols »
- Service commun « Conseiller Prévention »
- Groupement de commande « vérification périodique », hors Neuville-aux-Bois
- Coordination RGPD



- Groupement de commande 2021 « éclairage public » avec Neuville-aux-Bois et Villereau
- Groupement de commande défibrillateur
- Chargé de communication avec Neuville-aux-Bois
- Chef de projet avec Neuville-aux-Bois



➤ PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES ET SYNERGIE DANS DIFFERENTS DOMAINES

- Agent d'entretien
- Agent de restauration
- Animateur / pause méridienne
- Dossier commun d'inscription aux écoles et accueils de loisirs

3.3.4 L'impact de la nouvelle loi ASAP (Accélération et simplification de l'action publique) sur les crèches de Neuville et Trainou

Cette loi entraîne des changements avec un impact financier pour nos structures. Ainsi, les élus de la CCF auront un arbitrage à faire au niveau des nombres de places.

La loi impose notamment de nouvelles règles en matière de personnel, en fonction de la taille de la structure :

Taille maxi	Intitulé structure	Etp mini dédié à la fonction de direction	Référent Santé et inclusion	Educatrice jeunes enfants	Infirmière
12 berceaux	Micro-crèche	0,2 Etp	10h/an dont 2 par trimestre	x	X
13 à 24 berceaux	Petite crèche	0,5 Etp	20h/ an dont 4 par trimestre	0,5 ETP	X
25 à 39 berceaux	Crèche	0,75 Etp	30h/ an dont 6 par trimestre	0,75 Etp	0,20 Etp

Actuellement, la crèche de Neuville est habilitée à accueillir 25 enfants. Elle se retrouve donc dans la configuration de la 3^{ème} ligne sur le tableau ci-dessus. Sachant que le niveau maximum d'enfants n'est aujourd'hui pas atteint sur ce site, il est envisagé de baisser la capacité maximum de la crèche de Neuville à 24 places pour avoir moins de contraintes en termes de personnel. Le tableau ci-dessous montre un comparatif des changements engendrés par la réforme selon les 2 scénarios envisagés :

Crèche Neuville	Nouvelle obligation	Surcoût	Remarques
Maintien agrément 25 places	Référent santé/inclusion +0.2 Etp infirmière dans l'équipe	8 240 €	
	Augmentation d'Etp pour la direction		De 0.65 à 0.75 – en principe pas de surcoût car baisse du temps auprès des enfants (mais déjà des tensions ressenties au sein de l'équipe)
	Séances d'analyse de la pratique	600 €	
Passage à 24 places pour limiter les surcoûts	Référent santé/inclusion : 20h par an	400 €	2 agents de la CCF peuvent assurer cette fonction
	Possibilité de baisser le temps de direction de 0.65 à 0.5 Etp	Non intégré	La législation le permettrait, cependant, la directrice actuelle est déjà en saturation au niveau administratif et le maintien à 0.65

			permet une souplesse en cas de remplacements
	Séances d'analyse de la pratique	600 €	

Pour ce qui est de la micro-crèche de Trainou, sa capacité actuelle est de 10 places (maxi imposé avant la réforme pour les micro-crèches) et pourrait passer à 12 places avec la réforme. Dans la même logique que le comparatif précédent, ce tableau ci-dessous montre l'impact financier de la réforme selon le nombre de places :

Micro-crèche Trainou	Nouvelle obligation	Surcoût	Remarques
Maintien agrément 10 places	Référent santé/inclusion : 10h par an	200 €	
	Séances d'analyse de la pratique	600 €	
Passage à 12 places	Obligations identiques à une structure de 10 places	800 €	
	Optimisation des recettes	- 20 000 €	Optimisation des recettes avec une augmentation des dépenses très faibles (même personnel)

Au vu de ces éléments, pour rationaliser le coût de ces structures, il est proposé de passer la crèche de Neuville de 25 à 24 places maximum et la crèche de Trainou de 10 à 12 places. Cela permet de maintenir la capacité totale proposée sur le territoire, de la répartir plus harmonieusement entre nord et sud (Sud : 12 + 5 Babilou = 17 // nord : 24).

Le temps de travail de la directrice de Neuville sur les missions administratives resterait le même (possibilité de baisser son temps de direction mais dans la pratique, la directrice a déjà des difficultés pour mener à bien cette mission dans le temps qui lui est confié). Par ailleurs, indépendamment de la loi ASAP, il est proposé d'augmenter le temps de travail de la directrice de Trainou sur les missions administratives de 9h en moyenne à 12h par semaine. Cela lui permettrait consacrer des ½ journées complètes sur ces missions et ainsi réaliser un meilleur travail de fond. Le coût supplémentaire serait de l'ordre de 2 800 € par an.

Enfin, les élus devront affecter un budget « pédagogique » comprenant les fournitures pour les activités, les jeux et les animations. Il est proposé de globaliser ce budget pour laisser les structures autonomes dans l'utilisation de celui-ci et de le fixer à 1 € par jour et par enfant accueilli, soit environ 3 800 € par an pour la crèche de Neuville et 1 530 € pour la micro-crèche de Trainou.

3.3.5 Budget affecté pour l'entretien de la voirie

Au vu des résultats de l'étude VECTRA menée en 2021 sur la voirie, il en ressort que le budget affecté aux travaux de voirie peut être optimisé. En effet, les moyens paraissent assez conséquents au regard des résultats obtenus. Par conséquent, même si la conjoncture actuelle prévoit une forte augmentation des prix dans ce secteur, il est proposé de maintenir à l'identique le budget affecté aux travaux de voirie (620 K €).

3.3.6 Autres dépenses de fonctionnement

Compte tenu de la hausse des prix prévue notamment sur l'énergie en 2022, la prospective prévoit une augmentation des dépenses courantes de 2% pour 2022.

De plus, il est prévu d'augmenter le budget « formations » pour passer de 6 K € à 10 K €, pour permettre les formations manipulations des extincteurs et premiers secours, des formations BAFA/BAFD (nécessaires pour faciliter le recrutement d'agents diplômés dans les accueils de loisirs), ainsi que les formations courantes des agents.

3.4 Les investissements

L'année 2022 sera marquée par un programme d'investissements ambitieux avec la fin de certains chantiers et le lancement de nouvelles opérations. Ainsi, l'enveloppe pour les dépenses d'équipements devrait se situer à 4.3 M €, dont 782 K € de restes à réaliser. Les principaux programmes d'investissements seront les suivants :

- Création d'un nouveau siège communautaire (50% du coût en 2022)..... 975 000 €
- Réhabilitation de l'Accueil de loisirs de Vennezy (fin des travaux) : 520 000 €
- Travaux sur le réseaux d'eaux pluviales à Vennezy : 480 000 €
- Fonds de concours chaudière bois / Neuville : 361 000 €
- Extension de l'accueil de loisirs de St Lyé..... 320 000 €
- Travaux de voirie – programme 2022 : 220 000 €
- Réhabilitation d'AQUANOVA (fin des travaux + révisions avant ouverture) : 160 000 €
- Travaux de remise à niveau dans la ZAE de Neuville (pris sur le budget voirie) 145 000 €
- Rénovation de l'éclairage public dans les ZAE 110 000 €
- Signalétique et communication (panneaux entrées de ville, panneaux ZAE, refonte du site internet, chgmt panneaux suite nouveaux logo) : 75 000 €
- Rénovation de l'accueil de loisirs de Loury (diagnostics et maîtrise d'œuvre) : 60 000 €
- Cuisine centrale (étude de faisabilité) : 50 000 €
- Fonds de concours Maisons de Santé (Aschères et Trainou)..... 53 000 €
- Aides aux entreprises : 41 000 €
- Fonds de concours pour le comblement d'anciens forages (Loury et Montigny).... 20 000 €
- Etude en vue de la réhabilitation de la piste de roller de Loury 5 000 €

Le Programme Pluri-Annuel d'investissement (PPI) apparaît ci-après. Il sera bien évidemment abondé en fonction de l'avancée du projet de mandat et des possibilités financières de la CCF. Pour rappel, la CCF a contracté un emprunt de 1 M € fin 2021 pour financer ce PPI et profiter des taux d'intérêts encore très bas à cette période.

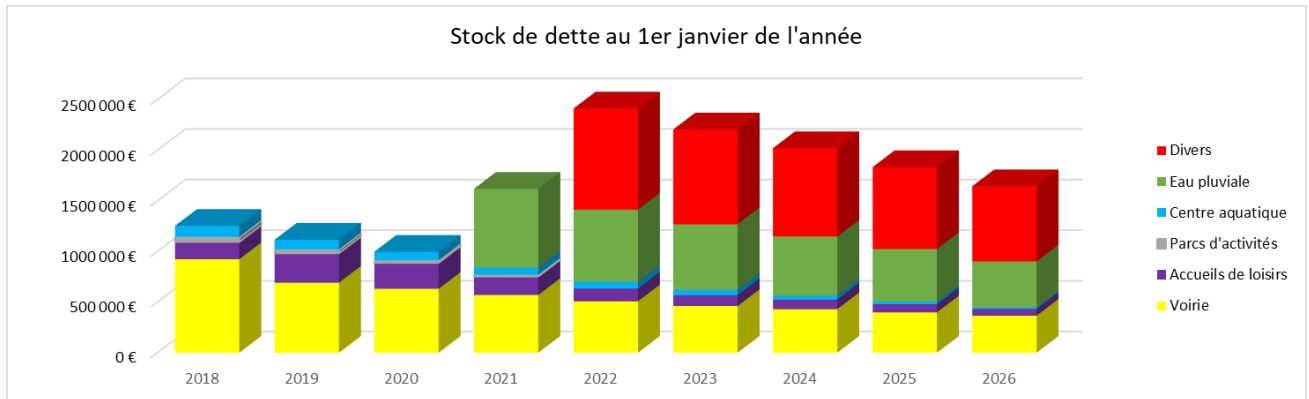
CCF - Investissements TTC	Emplacements	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025	Montants 2026	TOTAL DEPENSES TTC	Subventions	FCTVA	Vente patrimoine	Reste à charge
Invest.courants	CCF	100 601 €	130 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	630 601 €	32 340 €	103 444 €		494 817 €
Aquanova	Neuville aux Bois	815 361 €	120 280 €		720 000 €			1 635 641 €	157 546 €	271 591 €		1 226 504 €
Piste de roller LOURY			5 000 €		PM 150 000 €			5 000 €				5 000 €
Voirie	CCF	170 019 €	223 858 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	1 473 877 €		241 775 €		1 232 102 €
Création de liaisons douces	ZA Neuville vers centre-ville			?								
Signalétique + Com.CCF	ZAE CCF+communes	2 988 €	75 000 €					77 988 €		12 793 €		65 195 €
Sécurité Vigipirate	Structures HG /accueils de loisirs	22 793 €	6 613 €					29 346 €		4 814 €		24 532 €
Mise en accessibilité	Crèche Neuville	12 913 €	2 576 €					15 489 €		2 541 €		12 948 €
Isolation des bâtiments et végétalisation des esp extérieurs	Structures HG /accueils de loisirs/ Aquanova			?				0 €		0 €		0 €
	Provision divers communes		30 000 €		100 000 €	100 000 €	100 000 €	330 000 €		54 133 €		275 867 €
	Venecy		481 200 €					481 200 €	168 896 €	78 996 €		233 368 €
Travaux Réseaux eau pluviale	Villereau	42 050 €						42 050 €	11 745 €	6 898 €		23 407 €
	Loury			240 000 €				240 000 €	120 000 €	39 370 €		80 630 €
	Neuville		32 200 €					32 200 €	0 €	5 282 €		26 918 €
	Venecy	249 467 €	520 000 €					769 467 €	279 744 €	126 223 €		363 500 €
Rénovation accueil loisirs	Loury	9 018 €	62 820 €	1 176 162 €				1 248 000 €	520 000 €	204 722 €		523 278 €
	St Lyé		320 000 €					320 000 €	134 000 €	52 493 €		133 507 €
Locaux administratifs CCF	Neuville aux Bois		550 000 €	700 000 €	700 000 €			1 950 000 €	795 000 €	319 878 €	140 000 €	695 122 €
Cuisine Centrale	?		50 000 €					50 000 €	16 000 €			34 000 €
Aides économiques	CCF	46 200 €	41 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	247 200 €				247 200 €
Gros entretien des ZAE	Neuville		145 000 €					145 000 €		23 786 €		121 214 €
Rénovation de l'éclairage public des ZAE			110 000 €					110 000 €	62 370 €	18 044 €		29 586 €
Création ZAE	Neuville	192 855 €	80 000 €					272 855 €			942 092 €	-669 237 €
	Trainou	17 214 €	310 000 €					327 214 €			200 000 €	127 214 €
	Aschères		546 000 €					546 000 €			641 000 €	-95 000 €
	Aschères		32 000 €					32 000 €				32 000 €
Santé - fds de concours	Trainou		21 000 €					21 000 €				21 000 €
	Neuville			160 000 €				160 000 €				160 000 €
Chaufferie bois - fds de concours	Neuville		361 000 €					361 000 €				361 000 €
Autres fonds de concours	Montigny et Loury		20 000 €					20 000 €				20 000 €
	Total Dépenses Invest	1 681 419 €	4 275 547 €	2 686 162 €	1 990 000 €	510 000 €	510 000 €	11 593 128 €	2 297 641 €	1 566 723 €		5 785 672 €
1-00	Total Subv Invest.	195 089 €	802 321 €	1 037 500 €	397 500 €	0 €	0 €					
	FCTVA	185 945 €	455 957 €	407 830 €	310 036 €	77 099 €	77 099 €					
	Vente patrimoine		942 092 €	328 200 €	268 200 €	128 200 €	128 200 €					
	Emprunt	1 000 000 €										
	Fonds propres CCF	300 385 €	2 075 177 €	912 632 €	954 264 €	304 701 €	304 701 €					
RESULTATS CUMULES (ou fonds de roulement)		3 377 172	1 535 826	904 959	276 598	391 884	500 830					

3.5 L'endettement

Comme évoqué plus haut, la CCF a contracté un emprunt fin 2021 pour financer son programme pluri-annuel d'investissement tout en profitant des taux d'intérêts encore bas à cette période. Ainsi, l'encours de la dette de la CCF a doublé par rapport à l'année précédente.

Malgré cela, l'endettement de la CCF reste très raisonnable puisque la capacité de désendettement serait de 6 ans selon l'épargne brute estimée en 2022 (reflète le nombre d'année nécessaires d'épargne pour rembourser l'intégralité de la dette).

Le stock de dette par compétence à l'horizon 2026 est présenté dans le graphique ci-après :



4. Les orientations budgétaires des budgets annexes

4.1 Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2

La CCF a acquis 21 hectares de terres en vue d'aménager la zone d'activité « Le Point du Jour 2 » située à Neuville aux Bois. Courant 2021, le conseil communautaire avait délibéré pour vendre la totalité de ces terres à un aménageur pour un montant de 4 € HT par hectares (signature de l'acte prévue début 2022). L'aménageur portera à sa charge les fouilles archéologiques, la viabilisation des terrains et les voies d'accès.

Depuis la création du budget annexe, le budget principal de la CCF avait versé une avance remboursable qui devra être reversée en totalité en 2022, une fois la vente réalisée. Néanmoins, pour clôturer cette opération, une subvention d'équilibre d'environ 80 000 € devra être versée par la CCF, correspond au reste à charge de l'opération. Comme évoqué dans le point lié à la loi de finances, les règles de répartition de la taxe d'aménagement pour les permis de construire déposés à compter de 2022, entre les EPCI et les communes restent à définir. Ainsi, la taxe d'aménagement attendue sur cette opération pourrait être reversée en tout ou partie à la CCF et ainsi compenser une partie de la subvention à verser. De plus, les recettes fiscales attendues une fois que l'activité des entreprises aura commencé sont très largement supérieures au montant du reste à charge de l'opération.

Ainsi, pour 2022, il est prévu d'inscrire les sommes suivantes :

- Dépense - solde de l'étude loi sur l'eau : 2 400 €
- Dépense – remboursement de l'avance remboursable à la CCF 942 092 €

- Recette – vente des terrains 864 644 €
- Recette – subvention du budget principal pour clôturer l'opération 80 280 €

4.2 Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre

La CCF a acquis un peu plus d'un hectare en 2019 pour étendre la zone d'activité « le Moulin de Pierre » située à Trainou. Courant 2021, le conseil communautaire a délibéré pour acheter 16000 m² de terres. Les études et travaux d'aménagement sont à prévoir également en 2022 pour permettre la vente de ces terrains aménagés au plus tôt.

Ainsi, pour 2022, il est prévu d'inscrire un montant de dépenses de 310 000 €, détaillé ci-après :

- Frais d'acquisition (achat, frais de notaire et indemnités d'éviction) 60 000 €
- Etudes : 8 000 €
- Maîtrise d'œuvre et coordination SPS 20 000 €
- Travaux d'aménagement : 222 000 €

Dans un premier temps, une avance remboursable de la CCF sera nécessaire pour équilibrer le budget le temps de l'aménagement. Cette avance sera remboursée en grande partie lors de la vente des terrains. Un reste à charge d'environ 100 000 € restera supporté par la CCF à la clôture de l'opération.

4.3 Le budget annexe Zone d'Activités d'Aschères

Il est prévu d'acquérir environ 6 ha de terrains sur la commune d'Aschères en vue d'y implanter une zone d'activités.

Pour 2022, il est prévu un montant de dépenses de 546 000 €, détaillé ci-après :

- Acquisition des terrains..... : 105 000 €
- Etudes..... : 11 000 €
- Frais de maîtrise d'œuvre..... : 30 000 €
- Travaux d'aménagement..... : 400 000 €

Une avance remboursable de la CCF permettra d'équilibrer ce budget annexe pendant la période d'aménagement. Cette opération devrait être bénéficiaire une fois que les terrains seront vendus.

4.4 Le budget annexe EAU – gestion autonome

4.4.1 Les tarifs

Début 2020, les élus de la CCF ont voté un tarif unique avec un lissage sur 5 ans. Ce tarif unique était le résultat de la moyenne des tarifs appliqués avant le transfert par les communes et syndicats, sans augmentation de recette. Pour 2022, il est prévu de continuer le lissage comme cela était prévu.

Afin de ne pas déséquilibrer le budget et suivre la progression des dépenses, il est proposé d'augmenter les tarifs selon l'inflation, soit 1.4 % pour 2022.

Il est à noter qu'un diagnostic des réseaux est en cours de finalisation. Ainsi, selon les résultats de ce diagnostic, les besoins en travaux seront étudiés et les tarifs pourront ainsi être revus. Ce travail devrait intervenir en 2022.

4.4.2 Les dépenses de personnels

En 2022, le service évoluera avec le recrutement d'une responsable du cycle de l'eau. Cependant, l'impact financier est partagé avec le budget de la CCF puisque le DST actuel passera moins de temps sur l'eau et l'assainissement et davantage sur les missions de la CCF (impact financier sur le budget de la CCF).

Jusqu'à maintenant, les dépenses de personnel liées au service eau et assainissement étaient réparties à 90 % sur l'eau et 10 % sur l'assainissement. En effet, lors du transfert de la compétence assainissement, le budget dédié était en difficulté. Il a alors été décidé de réduire au maximum les dépenses de personnel affectées à l'assainissement pour soulager celui-ci. La situation est désormais rétablie sur le budget assainissement. En revanche, l'épargne dégagée sur le budget « eau » s'est dégradée en 2021 du fait de grosses réparations nécessaires suite à des fuites sur les réseaux.

Pour rétablir une situation saine sur chaque budget, il est proposé de répartir les dépenses de personnel liées au service eau/assainissement de la façon suivante : 70 % sur l'eau et 30 % sur l'assainissement.

Ainsi, les dépenses de personnel affectée au budget eau passeraient de 237 000 € en 2021 à 230 000 € en 2022.

4.4.3 Les autres dépenses de fonctionnement

En plus des dépenses courantes, pour 2022, il est nécessaire de prévoir des crédits pour terminer les études d'inventaire pour un coût de 43 647 €. Ces études sont financées à 70 % par les agences de l'eau.

De plus, le contrat de DSP sur la commune de Loury prend fin en 2024. Dès 2022, une étude devra être menée pour harmoniser les modes de gestion des services eau et assainissement entre toutes les communes du territoire et comparer les avantages et inconvénients de chaque type de gestion. Ainsi, il est prévu un coût de 30 000 € HT pour cette étude, partagé à 50 % sur le budget eau et 50 % sur le budget assainissement.

4.4.4 L'investissement

Pour 2022, il est proposé de reconduire une enveloppe de 300 000 € d'investissement, auxquels s'ajouteront 87 000 € de restes à réaliser.

Les programmes déjà connus sont les suivants :

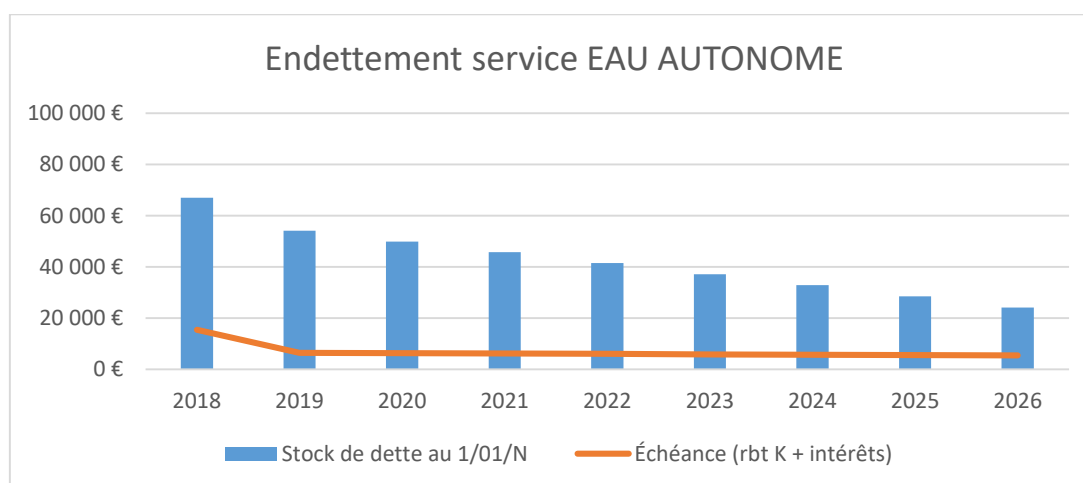
- Acquisition d'un logiciel (reste à réaliser 2021) : 44 500 €
- Renforcement du réseau rue du Bois Carré à Villereau (demande DETR/DSIL) : 96 000 €
- Renouvellement du parc compteurs : 75 000 €

Au vu des résultats des études d'inventaire, une programmation des investissements sera à travailler courant 2022, avec son impact sur les tarifs et/ou le recours à l'emprunt.

4.4.5 L'endettement

Ce budget présente une situation d'endettement très soutenable avec une capacité de désendettement de 0.3 ans en 2021.

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2026.



Considérant les taux d'intérêts encore bas début 2022, mais qui risquent de monter assez fortement au second semestre 2022, et l'approche d'un programme pluri-annuel des investissements au vu des résultats d'inventaire, il est proposé de contracter un emprunt dès

le vote du budget, soit en avril 2022. A titre d'exemple, un emprunt de 600 000 € porterait la capacité de désendettement à 5 ans (sans incidence sur les tarifs), ce qui paraît encore très raisonnable et laisse d'autres marges de manœuvre pour les prochaines années selon le choix sur le niveau de service rendu.

4.5 Le budget annexe EAU – gestion DSP

4.5.1 Les tarifs

Début 2020, les élus de la CCF ont voté un tarif prévoyant une augmentation de la part revenant à la CCF de 42 000 € à l'horizon 2025, pour atteindre un montant de 100 000 € par an de recettes, avec un lissage sur 5 ans. Il est proposé de poursuivre ce lissage. De plus, il est proposé que les dépenses liées à la sectorisation des compteurs soient supportées par la délégataire. En contrepartie, celui-ci augmenterait les tarifs lui revenant. Ainsi avec ces nouveaux tarifs, l'augmentation supportée par l'utilisateur serait de l'ordre de 11% par rapport à l'année précédente (part CCF et délégataire SUEZ).

Cette hausse est perçue uniquement pour les usagers ne payant pas l'assainissement collectif (AC). En effet, pour ceux reliés à l'AC, l'augmentation du prix de l'eau est compensée par une baisse du prix de l'AC.

4.5.2 Les dépenses de fonctionnement

En plus des dépenses courantes, pour 2022, il est nécessaire de prévoir des crédits pour terminer l'étude d'inventaire pour un coût de 28 900 €. Cette étude est financée à 70 % par les agences de l'eau.

4.5.3 L'investissement

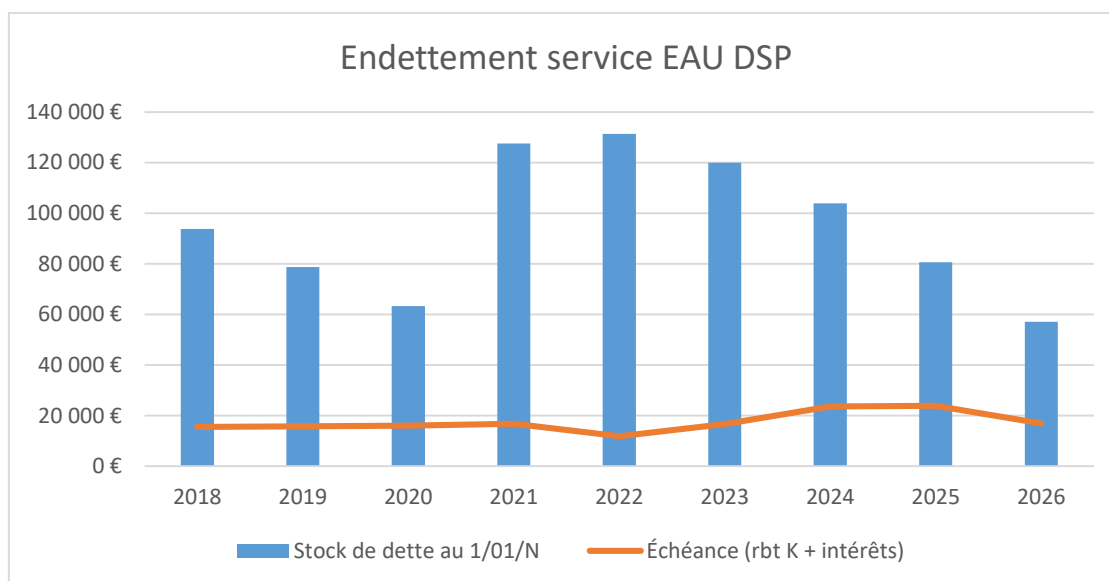
Seuls les restes à réaliser des travaux de réhabilitation du château d'eau de Loury sont à prévoir, pour un montant de 24 000 €.

4.5.4 L'endettement

Pour équilibrer le budget, un nouvel emprunt de 20 000 € avait été contracté en 2021.

L'épargne brute de ce budget étant négative en 2021, il n'est pas possible de calculer la capacité de désendettement. Le budget est donc surendetté ; c'est pourquoi, la CCF avait prévu d'augmenter de façon conséquente les tarifs jusqu'en 2025.

Le graphique ci-après présente l'évolution de la dette du budget EAU DSP à l'horizon 2026.



4.6 Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF – gestion autonome

4.6.1 Les tarifs

Début 2020, pour permettre le bon fonctionnement du service assainissement, les élus de la CCF ont voté un tarif unique prévoyant une augmentation des recettes de l'ordre de 12% avec un lissage sur 8 ans, soit 1.5 % d'augmentation en moyenne par an. Cela représente une recette supplémentaire pour 2022 aux alentours de 11 500 €. De plus, comme pour l'eau, il est proposé de répercuter l'inflation de 1.4 % sur les tarifs 2022 (en plus de l'augmentation déjà prévue tous les ans depuis 2020).

Là aussi, un diagnostic des réseaux est en cours de finalisation. Ainsi, selon les résultats de cette étude, les besoins seront étudiés et les tarifs pourront ainsi être revus. Ce travail devrait intervenir en 2022.

4.6.2 Les dépenses de personnels

En lien avec ce qui a été proposé pour l'eau, il est prévu de prendre en charge les dépenses de personnel liées à l'eau et l'assainissement à hauteur de 30 % pour le budget assainissement, contre 10 % auparavant.

De plus, il convient de renouveler les crédits liés aux mises à disposition de services des communes pour l'entretien des stations d'épuration.

Ainsi, les dépenses de personnel affectées au budget assainissement passeraient de 35 000 € en 2021 à 99 000 € en 2022.

4.6.3 Les autres dépenses de fonctionnement

En plus des dépenses courantes, pour 2022, il est nécessaire de prévoir des crédits pour terminer les études d'inventaire pour un coût de 32 830 €. Ces études sont financées à 50% par les agences de l'eau.

De plus, la réalisation d'un plan de zonage est prévue pour un montant de 30 000 €.

4.6.4 L'investissement

Pour 2022, il est proposé de reconduire une enveloppe de 300 000 € d'investissement et d'ajouter un montant de 210 000 € prévu en 2021 et non réalisé, soit 510 000 € au total, auxquels s'ajouteront 16 000 € de restes à réaliser.

Les programmes déjà connus les suivants :

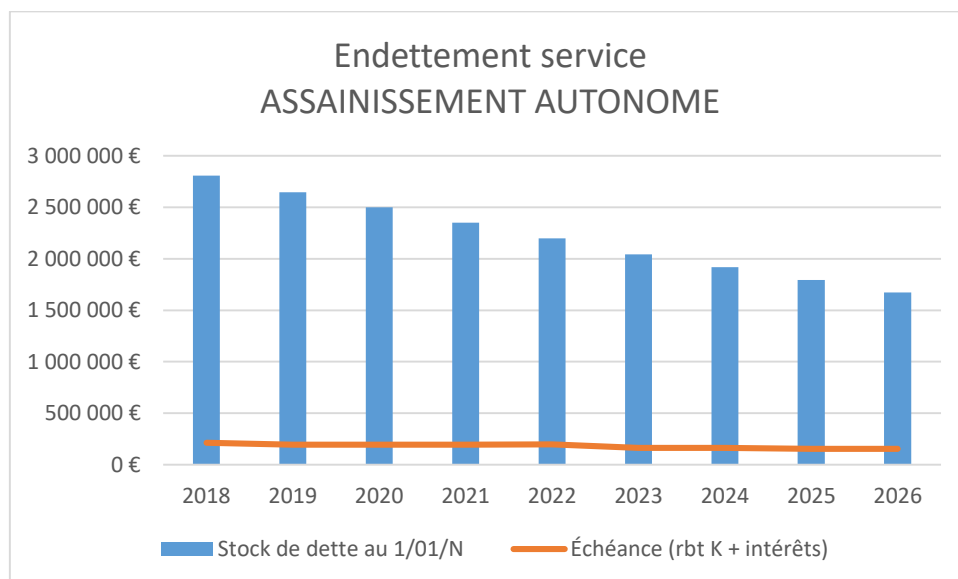
- Etanchéité de réseaux à Neuville (DETR attribuée) : 210 000 €
- Réfection de la STEP d'Aschères (demande DETR/DSIL 2022) : 70 000 €

Au vu des résultats des études d'inventaire, une programmation des investissements sera à travailler courant 2022, avec son impact sur les tarifs et/ou le recours à l'emprunt.

4.6.5 L'endettement

Ce budget présente une situation d'endettement satisfaisante avec une capacité de désendettement de 4.5 ans en 2021.

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2026. Le remboursement des échéances reste stable et le stock de dette diminue au fil des années.



Dans la même logique que pour le budget eau, il est proposé de contracter un emprunt dès le vote du budget 2022 pour profiter des taux bas. Cela permettra d'anticiper sur le PPI à travailler dans le courant de l'année 2022 pour prendre en compte les résultats des inventaires. A titre d'exemple, un emprunt de 800 000 € porterait la capacité de désendettement à moins de 8 ans (sans incidence sur les tarifs), ce qui reste raisonnable et laisse d'autres marges de manœuvre pour les prochaines années selon le choix sur le niveau de service rendu.

4.7 Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF – gestion DSP

4.7.1 *Les tarifs*

Considérant les excédents cumulés importants et l'absence de besoins importants en investissement, les élus de la CCF ont décidé de diminuer de l'ordre de 13 000 € par an les recettes des tarifs sur ce budget. Ceci permet aussi de rendre plus soutenable pour les redevables de Loury l'augmentation des tarifs de l'eau.

Ainsi, pour les redevables, la baisse serait d'environ 5 % par an pour la partie assainissement, soit une augmentation de 2 %, globalement avec la partie eau.

4.7.2 *Les dépenses de fonctionnement*

En plus des dépenses courantes, pour 2022, il est nécessaire de prévoir des crédits pour terminer l'étude d'inventaire pour un coût de 14 502 €. Cette étude est financée à 50 % par les agences de l'eau.

De plus, comme évoqué précédemment pour l'eau, ce budget prendra en charge 50 % de l'étude pour aider à la décision de la gestion du service après la fin du contrat de DSP sur Loury. Le coût est évalué à 18 000 € TTC.

4.7.3 *L'investissement*

Pour l'instant, aucun besoin n'a été identifié en investissement pour 2022.

Cependant, compte tenu des excédents importants sur ce budget, une enveloppe sera inscrite au budget pour équilibrer celui-ci, sans pour autant être dépensée.

4.7.4 *L'endettement*

Il n'y a aucun emprunt sur ce budget.

4.8 Le budget annexe SPANC

4.8.1 Les tarifs

Pour prendre en compte l'inflation, il est proposé d'augmenter les tarifs du SPANC de 1.4 % en 2022. Ainsi, les tarifs sur les principales prestations seraient les suivants

Principales prestations	Coût prestataire TTC	Tarifs 2021	Nouveaux tarifs + 1.4 % arrondis au supérieur
Entretien de base			
- en campagne	116.27	124	126
- hors campagne	164.34	172	175
- week-end	246.51	249	253
Contrôle de conception	63.53	76	77
Contrôle de réalisation	98.18	115	117
Contrôle de bon fonctionnement	88.00	97	98
Diagnostic de vente	167.48	194	196

Cependant, les prix du marché pour les contrôles et diagnostics risquent de fortement augmenter lors du renouvellement prévu en avril. Dans ce cas, les tarifs proposés seront revus, en cohérence avec le coût de la prestation.

4.8.2 Les dépenses

Il est proposé de maintenir les dépenses de personnel affectée au service SPANC à 2 000 €.

Aucun changement n'est prévu sur les autres dépenses.